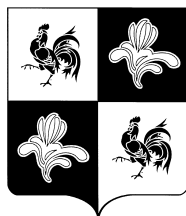


Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



30 novembre 2012

SESSION ORDINAIRE 2012-2013

CONSEIL CONSULTATIF BRUXELLOIS FRANCOPHONE DE L'AIDE AUX PERSONNES ET DE LA SANTÉ

Rapport d'activités pour l'année 2011

transmis au Parlement francophone bruxellois conformément à l'article 6 du décret du 17 février 2006
modifiant le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone
de l'Aide aux personnes et de la Santé

SOMMAIRE

1. Bureau (Présidente : Hélène Aronis-Brykman – Secrétaire : Annick Mandane)	3
2. Section Services ambulatoires (Président : Pierre Schoemann – Secrétaire : Tita Chronis).....	8
3. Section Aide et Soins à domicile (Présidente : Lucie De Greef – Secrétaire : Fanny Deconinck)	12
4. Section Hébergement (Président : Vincent Frédéricq – Secrétaire : Evelyne Verschueren)	19
5. Section Cohésion sociale (Présidente : Myriem Amrani – Secrétaire : Martine Bauwens)	25
6. Section Personnes handicapées (Présidente : Thérèse Kempeneers-Foulon – Secrétaire : Micheline Bouche)	37

1. Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé

I. COMPÉTENCES ET MODE DE COMPOSITION

Le Bureau du Conseil consultatif est compétent pour toutes les matières « transversales » ou communes à plusieurs sections.

Il est composé :

- des présidents et vice-présidents de chaque section
- de deux membres élus dans chaque section.

II. MEMBRES 2011

Présidente : Madame Hélène Aronis-Brykman.

Vice-président : M. Alain Willaert.

Section Services Ambulatoires :

Pierre Schoemann

Caroline Vandermeersch

Charles Lejeune

Michel Duponcelle

Section Aide et Soins à domicile :

Lucie De Greef

Marc Dumont

Mario De Mattei

Fouad Mabrouk

Section Hébergement :

Vincent Frédéricq

Hélène Aronis-Brykman

Annette Perdaens

Christine Vanhessen

Section Personnes handicapées :

Thérèse Kempeneers-Foulon

Pascale Van Der Belen

Bernard Antoine

Serge Larock

Section Cohésion sociale :

Myriem Amrani

Jacques Verstraeten

Alain Willaert

Encarni Bermudez

III. RÉUNIONS

En 2011, le Bureau s'est réuni à 8 reprises. La moyenne des présences a été de 9 membres.

IV. AVIS SUR LES TEXTES LÉGAUX

L'avis du Bureau sur des textes légaux n'a pas été sollicité en 2011.

V. AGRÉMENT

– **Avis sur les demandes d'agrément dans le cadre du BIRB (Bureau d'intervention et de restitution belge) :**

Un avis favorable a été remis concernant les demandes d'agrément de 4 ASBL qui distribuent des colis alimentaires.

Dans le cadre de l'examen de ces dossiers, les membres ont mené une réflexion sur les critères d'appréciation, les bases légales et le rôle du Bureau dans le cadre de cette procédure d'agrément.

VI. AVIS SUR LES POINTS SOUMIS PAR LE COLLÈGE

Le Bureau n'a pas été saisi par le Collège pour des demandes d'avis sur des points particuliers en 2011.

VII. TRAVAUX D'INITIATIVES DU BUREAU

– **Échanges entre les sections**

Lors de la plupart de ses réunions, le Bureau procède à un tour des sections. À cette occasion, les représentants de chaque section font rapport des travaux récents ou en cours dans leurs sections.

Cet échange d'informations permet au Bureau de se saisir de certaines problématiques qui dépassent le cadre d'une seule section. En 2011 ces discussions ont notamment porté sur les problèmes d'absence de quorum et la déontologie.

– **Présentation du cahier thématique du rapport sur l'état de la pauvreté 2010 « Vivre sans chez soi »**

Ce cahier thématique a été présenté au Bureau par Annette Perdaens, de l'Observatoire de la Santé et du Social. Cette présentation a été suivie d'un échange de réflexions sur différents aspects :

- le besoin d'augmenter le nombre de place en initiatives d'habitations protégées (IHP) et la difficulté de trouver un logement à prix abordable pour les personnes sortant d'IHP;
- la nécessité de trouver des alternatives à l'hébergement en institutions, notamment en poursuivant la collaboration avec le Conseil consultatif du Logement;
- le souhait de poursuivre la réflexion sur les structures d'hébergement non-agrées.

VIII. GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail sur le droit au logement

Une délégation du Conseil consultatif a été invitée le 22 novembre 2011 par le Ministre Doukeridis pour participer à une réunion d'un groupe de travail sur le droit au logement à laquelle étaient également conviés des membres du Conseil consultatif du Logement.

Ont été présentés les objectifs généraux des gouvernements bruxellois qui privilégient 4 axes : le logement de transit, le logement intergénérationnel, les résidences-services de type public, le logement de type inclusif pour personnes handicapées.

Les membres du Conseil consultatif ont déploré l'absence des secteurs des IHP et des maisons d'accueil dans cette réflexion ainsi que l'absence de connaissance des problèmes rencontrés par les secteurs sociaux de la part du Conseil consultatif du Logement qui est composé de professionnels de l'immobilier (architectes etc.). Ceux-ci méconnaissent par exemple les logements adaptés pour les personnes handicapées.

Différentes étapes ont été annoncées : désignation d'un prestataire de services pour récolter les informations complémentaires, notamment auprès de l'Observatoire de la Santé et du Social, organisation d'ateliers, réalisation d'un rapport intermédiaire suivi d'une réunion avec les Conseils consultatifs.

IX. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES AU BUREAU

Au cours de l'année 2011, le Bureau a invité différentes associations à venir présenter leurs activités et leurs travaux :

– **Présentation du travail de l'Association des Maisons d'Accueil sur les violences conjugales et intrafamiliales**

Ce rapport concerne les problématiques liées aux violences conjugales et intrafamiliales rencontrées par les maisons d'accueil et les personnes qui y sont hébergées.

Les aspects suivants ont notamment été abordés et discutés : l'augmentation du nombre de victimes, les problèmes liés à l'urgence, les besoins spécifiques des enfants exposés aux violences et la perte du lien avec les enfants, la sécurité des victimes, la complexité de la problématique, la nécessité de travailler avec les auteurs des violences et le manque de structures pour accueillir ceux-ci, le travail en réseau, les besoins en formations spécifiques et en supervisions, l'absence de dispositif spécifique aux violences conjugales dans les législations bruxelloises (CCF et CCC).

– **Présentation des projets développés par la Fédération des Services Sociaux sur la problématique de l'accès à l'énergie**

Ces projets visent à un accompagnement social de ménages précarisés suivis par les Centres d'Action Sociale Globale (CASG) pour une utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau. Cette présentation a suscité un intérêt pour une collaboration avec d'autres secteurs, notamment celui des services d'accompagnement des personnes handicapées.

– **Présentation des activités de la Concertation Aide Alimentaire**

La Concertation Aide Alimentaire a été créée à l'initiative de la Fédération des Services Sociaux pour coordonner et professionnaliser le secteur de l'aide alimentaire à Bruxelles.

Cette présentation a suscité différentes réflexions et questionnements des membres du bureau, notamment sur la place de l'aide alimentaire dans la politique d'aide sociale générale et sur le rôle que pourrait jouer la concertation alimentaire dans le cadre de l'examen des demandes d'agrément du BIRB.

– **Présentation du projet HERMES Plus**

Il s'agit d'un projet pilote mené dans le cadre de la réforme de la psychiatrie. Il s'adresse à des personnes présentant des troubles psychiatriques chroniques ou avec des problèmes associés nécessitant une prise en charge complexe avec des moments de passage.

Cette présentation a suscité différentes observations des membres du Bureau :

- Suite à cette nouvelle réforme de la psychiatrie, le secteur des maisons d'accueil constate à nouveau une augmentation du nombre de personnes présentant des problèmes psychiatriques en maison d'accueil. La pression

est de plus en plus forte, sans moyens supplémentaires. Une réflexion devrait être menée dans le cadre de cette réforme pour voir comment la santé mentale peut aller à la rencontre des personnes.

- En fermant des lits l'INAMI fait des économies au détriment des Communautés et Régions qui doivent suppléer. Une augmentation des cas psychiatriques est également constatée dans le secteur des services d'aide à domicile et ces personnes nécessitent plus de temps. Est également dénoncée la pratique des hôpitaux qui font sortir les patients le vendredi à 14h sans aucun suivi, ces personnes se retrouvant sans aide et sans rien à manger pour le WE.
- La tension salariale entre les barèmes hospitaliers et extra-hospitaliers entraîne des difficultés de recrutement de psychiatres dans les services de santé mentale.

– **Présentation des activités du Service d'aide aux personnes âgées maltraitées (SEPAM)**

Ce service d'écoute a été créé en 2009 au sein de l'asbl Infor-Home. Ses missions sont fixées par le décret « Personnes âgées ». Il s'adresse à toute personne âgées, à domicile ou en institution, aux proches, aux professionnels et au grand public.

Outre l'écoute, d'autres interventions du SEPAM sont possibles, avec l'accord de la personne âgée : appui de type juridique ou social, coordination des intervenants professionnels existants, intervention auprès des directions des établissements ou des services d'inspection, proposition d'une médiation par Senior-Médiation.

Depuis la création du service, le nombre d'appels va croissant, plus de personnes osent parler.

Il s'appuie sur un réseau qui permet d'offrir l'aide appropriée à la personne âgée et est encadré par un comité scientifique qui lui permet d'avoir recours à des experts en cas de nécessité. En cas de lacune grave d'une institution, le service d'inspection est prévenu.

Des membres du Bureau ont fait état de réflexions similaires en cours dans le secteur du handicap qui s'orientent plutôt dans le sens du travail sur la bien-traitance. Selon le SEPAM, il faut travailler sur les 2 plans : la bien et la mal-traitance. L'étiquette « maltraitance » peut être difficile pour certains.

X. DIVERS

Demande des fédérations sociales

Les organismes représentatifs et de coordination de l'action sociale et l'organisme intersectoriel ont fait état de l'insuffisance des moyens qui leur sont alloués pour réaliser l'ensemble des missions qui leur sont confiées et pour relever en permanence les défis de la transversalité. Ils ont demandé un soutien du Bureau sur leur demande d'augmentation des montants qui leur sont alloués.

Après débat, la question de savoir si ce type de demande relève des missions du Bureau s'est posée et celui-ci a considéré prématuré de se positionner à ce sujet.

La Présidente du Bureau

Hélène Aronis-Brykman

Annexe

Avis concernant le rapport du groupe de travail sur les Structures d'Hébergement Non-Agréées

Réuni en ses séances des 25 mai et 26 juin 2012, le Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a bénéficié d'une présentation du rapport du groupe de travail sur les Structures d'Hébergement Non-Agréées.

Le Bureau est interpellé par ce travail et tient à marquer son inquiétude par rapport aux personnes hébergées dans ces institutions qui ne sont soumises à aucun contrôle. Ces personnes présentent des problématiques multiples et de nombreuses formes de fragilité, elles doivent pouvoir être accueillies dans des institutions dont l'autorité publique contrôle une qualité minimale de service et le respect des droits et des différences de chacun.

Les recommandations reprises dans le rapport rejoignent les préoccupations du Bureau.

Celui-ci insiste pour que les Collèges communautaires bruxellois s'entendent pour trouver une solution coordonnée qui garantisse à tous les bruxellois un accueil de qualité dans ce type de structures.

La Présidente du Bureau

Hélène Aronis-Brykman

2. Section ambulatoire du Conseil consultatif de l'Aide aux personnes et de la Santé

a) Secteurs concernés par la section :

Les services ambulatoires concernés par la section « services ambulatoires » du CCBF sont : les services de santé mentale, les services actifs en matière de toxicomanies, les centres d'action sociale globale, les centres de planning familial, les maisons médicales, les services de médiation de dettes, les services d'aide aux justiciables, les services « Espaces-Rencontres » et les centres d'accueil téléphonique.

b) La liste des membres :

La section « Services ambulatoires » est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants.

- 6 membres représentent les pouvoirs organisateurs;
- 6 membres représentent les travailleurs;
- 6 membres représentent les utilisateurs ou publics cibles;
- 6 membres représentent les experts.

Président : Pierre Schoemann

Vice Président : Caroline Vandermeersch

Secrétaire : Tita Chronis

Membres du bureau : Pierre Schoemann, Caroline Vandermeersch, Charles Lejeune, Michel Duponcelle

La liste des membres de la section au 31 décembre 2011 est la suivante :

Membres effectifs	Membres suppléants
Caroline Collard	Anne De Greef
Irma Bozzo	Monique Van Windekens
Charles Burquel	
Abder Chafi	Liliane Pelosie
Maria Chelli	Marie-Celine Delbeck (démissionnaire)
Eric Colle	Jean-François Heinen
Martine Dedal	Mark. Vanderveken
Michaël Dufrane	Yves Dupuis
Nicolas Menschaert	Martine Carthé
Marie-Gabrielle Gobert	Marie-Noëlle De Decker
Latifa Sarguini (démissionnaire)	Corinne Huygens
Amélia Kalb	Michel Duponcelle
Caroline Vandermeersch	Jacques Verstaeten
Charles Lejeune	Michel Kesteman
M-C Meersseman	Pierre Luminet
Eric Messens	Frédéric Willems
Nadine Page	Anne Remy
Marie-Christine Renson	Antoine Boucher
Michel Roland	Mima Deflores
Pierre Schoemann	Joëlle Dubocquet
Patrick Trefois	Pierre Delforge
Véronique Van Espen	Myriam de Vinck
Alain Willaert	Fabienne Paul
Serge Zombek	Ludovic Henrard

L'année 2011 a vu quelques modifications.

Membres suppléants : Madame Girard, Béatrice a été remplacée par Madame de Vinck, Myriam, Madame Delbeck, Marie Céline n'a pas été remplacée, Madame Sarguini, Latifa est démissionnaire et sera remplacée en 2012.

c) Réunions

					2011
1. Nombre de réunions					9
2. Dates des réunions	27 janvier 12 mai 20 octobre	10 mars 16 juin 17 novembre	28 avril 8 septembre 15 décembre		
3. Présences				2011	2010
Moyenne de présence des effectifs				12,33	11,33
Moyenne de présence des suppléants				8,66	8,1
Moyenne des votes valables				16	
Séances avec nb de votes valables				8	9
Minimum de votes valables	décembre			11	
Maximum de votes valables	mai			20	

Remarques :

En 2010, toutes les séances ont vu le quorum atteint. En 2011 ce quorum n'a pas été atteint pour une séance, celle du 15 décembre 2011. Les points ont été remis à l'ordre du jour du Conseil consultatif du 26 janvier 2012.

d) Examens de textes légaux et avis rendus sur les textes (décrets, arrêtés)

La Section a été amenée à se prononcer sur

Avis sur

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 juin 2009 du Collège de la Commission communautaire française portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans le domaine de l'action sociale, de la famille et de la santé favorable
- Projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2011/549 du 18 octobre 2001 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'application du Décret du 6 juillet 2001 de la Commission communautaire française modifiant diverses législations relatives aux subventions dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes favorable

e) Agréments, renouvellements, modifications, refus, retraits d'agréments et dérogations relatives aux agréments

Demandes d'agrément provisoire	avis
1 Planning familial	favorable
1 Maison médicale	favorable
Demandes d'agrément	avis
21réseaux Santé	Remis au 26/01/2012
1 service d'aide aux personnes âgées maltraitées	favorable
1 organisme de représentation et de coordination des espaces rencontres	favorable

Demandes de modification d'agrément	avis
4 Services de Santé mentale	favorable
3 Maisons médicales	favorable
9 Centres de planning familial	favorable
5 Services actifs en matière de toxicomanies	favorable

Les avis du CCBF Section ambulatoire ont été favorables pour les agréments provisoires, les agréments et les modifications d'agrément sauf en ce qui concerne les agréments des réseaux.

En ce qui concerne les agréments des réseaux, la section rappelle son malaise quand à la remise d'un avis sur des projets ne remplissant pas toutes les conditions d'agrément et souligne la redondance des missions des réseaux avec celles des services ambulatoires agréés. Le président rappelle également que la section n'est pas favorable à de nouveaux agréments tant que la programmation n'est pas finalisée.

Autres avis

Avis en matière d'immunité fiscale : 1

Dérogations de qualifications : 7

Modifications de cadre (glissements et extensions) : 18

Le Conseil consultatif souligne l'importance de l'ouverture de dérogations aux qualifications requises pour, entre autres, la fonction gestion/coordination et pour la fonction médicale psychiatre / généraliste.

Il estime qu'il faut reconnaître le travail administratif et les missions du coordinateur, une fonction exigée dans le cadre de l'agrément mais pas financée.

f) Avis sur divers points soumis par le Collège

Programmation de l'offre de services ambulatoires et cahier de charge de l'étude.

g) Avis sur des points soumis par le Bureau

Néant.

h) Réunions communes entre sections

Cinq réunions ont été tenues partiellement avec la Section « Aide et Soins à Domicile » :

- 28 avril : présentation secteur ambulatoire des « services d'aide aux justiciables »
- 12 mai : projet de programmation des services ambulatoires
rappel du cadre de la démarche d'Evaluation qualitative
- 16 juin : projet d'arrêté modifiant l'arrêté ambulatoire
présentation du secteur des plannings familiaux par Madame Carthé, Madame Pélosie et Monsieur Menschaert
- 8 septembre : présentation du secteur des soins palliatifs
- 17 novembre : Présentation du secteur des Maisons médicales par Madame Deflores, Madame Sarguini et Monsieur Roland

j) Invitations des personnes externes aux sections

- Présentation de l'accompagnement méthodologique d'une deq par Mr Marc Impe du Stics » 10 mars
- Présentation du rapport d'analyse des projets DEQ par la CADEQ 10 mars
- Présentation des « Espaces-rencontres » par Madame Nicaise de la FCSS 10 mars
- Présentation des Services d'Aide aux Justiciables par Mme Timan de la FCSS 28 avril
- Présentation du Secteur des soins palliatifs par Madame Minnen de Sémiramis 8 septembre
- Présentation par Madame Nadine Gabet du Cahier de charge de l'offre d'étude de programmation 20 octobre

Le Président de la section,

Pierre Schoemann

3. Section Aide et Soins à domicile

1. SECTEURS CONCERNÉS

La section « Aide et soins à domicile » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent :

- le maintien à domicile,
- l'aide aux familles et aux personnes âgées,
- les centres de formation d'aides familiaux,
- les soins palliatifs,
- la coordination de soins et services à domicile.

Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

2. LES MEMBRES

La section « Aide et soins à domicile » est composée de 14 membres effectifs et de 14 membres suppléants :

- 4 membres représentent les pouvoirs organisateurs;
- 3 membres représentent les travailleurs des secteurs;
- 3 membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- 4 membres sont nommés à titre d'expert.

Liste des membres :

Représentants des pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
Nicole GRIMBERGHS	Catherine BALLANT
Marc DUMONT	Marie WARGNIES
Dominique VAN LIERDE	Jean-Louis ANDRIEUX
Luc DETAVERNIER	Thierry UYLENBROECK

Représentants des travailleurs :

Effectifs	Suppléants
Hervé BIANCHI	Martine MERTENS
Anne DE BAETS	Nathalie HARDY
Lucie DE GREEF	Michaël DUFRANE

Représentants des utilisateurs ou publics cibles :

Effectifs	Suppléants
Marianne SAUVAGE	Frédérique SOKAL
Marguerite MORMAL	Claire ALLAER
Christophe DE BACKER	Christian KUNSCH

Représentants des experts :

Effectifs	Suppléants
Laurence VAN INGELGEM	Philippe CAUCHE
Nathalie PHILIPPART	Valérie BRAHAM
Mario DE MATTEI	Moïra FRAGNIERE
Faoud MABROUK	Marion FAIGNAERT

Présidence :
Madame Lucie DE GREEF

Vice-Présidence :
Monsieur Marc DUMONT

La section est représentée au Bureau par Lucie De Greef, Marc Dumont, Mario De Mattei et Fouad Mabrouk.

3. LES RÉUNIONS

En 2011, la section Aide et Soins à domicile s'est réunie à huit reprises, s'est jointe cinq fois en section commune avec la section « Ambulatoire » et une fois en section commune avec la section « hébergement » et la section « ambulatoire ».

Dans un souci d'efficacité et d'enrichissement des débats, les membres suppléants ont été invités à participer aux réunions, sans droit de vote. Le nombre de présents a été en moyenne de 9 personnes et le nombre de votants de 8 personnes.

Remarque : Lors des séances communes, les membres souhaitent que les séances de présentation de secteur et les réunions de décision soit dissociées.

Suivant les règles de déontologie, les membres sont tenus au secret des délibérations. Cette règle est surtout valable pour les décisions individuelles. Pour ce qui concerne l'examen de projets de textes légaux, une consultation des organisations représentées est possible mais pas la diffusion des textes.

Le membre, qui a un intérêt direct lors de l'examen d'un dossier, doit se retirer le temps de la délibération.

En principe, les débats sont libres et ouverts mais il convient de les mener avec une certaine rigueur de manière à obtenir une synthèse.

Les membres peuvent demander à inscrire des points à l'ordre du jour, y compris des sujets de fonds.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

- **Projet d'arrêté 2010/1305 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 2 avril 2009 portant application du décret du 22 mars 2007 relatif à la politique d'hébergement et d'accueil à mener envers les personnes âgées**

Une présentation a été faite lors de la séance du 10 mars 2011. En ce qui concerne la section « aide et soins à domicile », il s'agit principalement de l'article 10 qui traite des services de Télévigilance.

La subvention n'est plus accordée directement à la personne bénéficiant de ces services mais un subside administratif est accordé aux services de télévigilance qui répercutent une réduction chez les bénéficiaires.

A l'article 11, la réduction pour le bénéficiaire est de 1,25 € par mois et non pas par an.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité.

– **Projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à la programmation de l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, la famille et de la santé**

Une présentation a été faite lors de la séance du 12 mai 2011.

Une exigence du décret veut que les critères sociologique, géographique, épidémiologique et socioéconomique soient pris en compte dans la programmation.

Hors ces critères ne sont pas évidents et diffèrent en fonction des secteurs.

La programmation se fait en deux temps :

a) tout d'abord le projet d'arrêté en version « light »

b) ensuite, un appel d'offre sera lancé pour mener une étude. Cette étude sera menée par une équipe de chercheurs multi-pluridisciplinaire. L'étude vise à reprendre toute l'offre existante en tenant compte des services agréés Cocof et les autres services agréés par d'autres entités fédérées qui prennent en charge les mêmes problématiques et sur les besoins.

Ce travail se fait en concertation avec les deux Cabinets et doit aboutir avant la fin de la législature.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité pour autant que :

- les nouveaux moyens financiers soient affectés en priorité aux services existants.
- Et que les nouveaux besoins détectés par l'étude prévue ne puissent pas être assurés et développés par les services existants.

Précision : cette phrase a été écrite dans l'esprit que les services existants sont incapables d'assurer les nouveaux besoins détectés.

– **Projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant fixant le nombre maximum annuel d'heures de prestations admissibles dans les services d'aide à domicile bénéficiaires des subventions pour l'année 2012**

Une présentation a été faite lors de la séance du 8 décembre 2011.

Comme le prévoit la réglementation, le solde des heures non prestées par certaines asbl peut être réparti entre les services qui présentent un surplus d'heures.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité.

– **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté 2001/549 du 18 octobre 2001 de la Commission communautaire française relatif à l'application du décret du 6 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes – jours de congés excédentaires**

Réunie en séance du 17 novembre 2011, la section a émis Un avis favorable moyennant 1 absence.

5. LES ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS

– **Demande d'avis relatif aux agréments de 21 Réseaux Santé**

L'agrément a une durée de 3 ans, voir le décret.

Il y a 21 demandes de réseaux. Pour chaque demande, il y a un avis du service Inspection et un avis administratif.

La manière dont les réseaux ont été inscrit dans le décret pose parfois quelques problèmes.

Il faut au moins 3 domaines dans 2 secteurs.

Certains réseaux existants ne respectent pas cette règle. Néanmoins, Monsieur le Ministre a voulu que tous les dossiers soient présentés même si les conditions ne sont pas respectées.

Pour 7 réseaux, les conditions ne sont pas rencontrées.

Pour certains, la question de la redondance avec un service ambulatoire partenaire du réseau peut se poser.

7 réseaux ne respectent pas les normes.

Et donc, il reste 7 réseaux qui remplissent les conditions et les normes.

La section « aide et soin à domicile » ne remet pas d'avis pour la demande de renouvellement d'agrément pour les réseaux suivants :

- « Réseau de Santé Mentale communautaire de Berchem-Sainte-Agathe – Resac »
- « Réseau Santé Mentale en Exil »
- « Réseau Nomade »

La section remet les avis suivants concernant les réseaux déjà agréés :

L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau Santé Diabète »

Un avis favorable moyennant 1 abstention.

L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau Santé Marolles »

Un avis favorable moyennant 2 abstentions.

L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Canal Santé »

Un avis favorable à l'unanimité.

L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau Dépendance Bruxelles Est »

Un avis favorable moyennant 5 abstentions.

L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau SMES B »

Un avis favorable moyennant 2 abstentions.

L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau Bruxelles Est »

Un avis favorable moyennant 2 abstentions.

L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Maintien de la qualité de vie à domicile »

Un avis favorable à l'unanimité.

L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau santé précarité »

Un avis favorable moyennant 4 abstentions.

L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau Hépatite C »

Un avis favorable moyennant 1 abstention.

Avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Fédération des Associations de Médecins généralistes de Bruxelles – FAMGB »

La section n'émet pas de vote, le dossier n'est pas agréable.

Avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Le Café du Coin »

La section n'émet pas de vote, le dossier n'est pas agréable.

Avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Prévention des troubles précoces du développement et de l'attachement chez le jeune enfant-PRAFEA »

La section n'émet pas de vote, le dossier n'est pas agréable.

Avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Plate forme de réflexion et d'action face à l'emprise abusive »

La section émet un avis défavorable. 3 contres et 5 abstentions.

Avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Bien Vieillir à Bruxelles »

La section n'émet pas de vote, le dossier n'est pas agréable.

Avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Rézo Santé 1030 »

La section émet un avis favorable à l'unanimité.

Avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau Opale »

La section émet un avis de 8 abstentions.

Avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau Cannabis »

La section émet un avis de 8 abstentions.

Avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau liaison alcool »

La section émet un avis défavorable : 1 contre et 7 abstentions.

– **Demande d'avis d'agrément de l'asbl « SISD – Bruxelles »**

La section émet un avis favorable à l'unanimité.

6. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES

– **Présentation des asbl suivants**

– Visite du service « Télésecours » le 10 février.

- Présentation des services « Espaces-rencontres » le 10 mars.
- Présentation de l'asbl « SISD – Bruxelles ».

7. RÉUNIONS COMMUNES ENTRE SECTIONS

La section « aide et soins à domicile » s'est réunie à cinq reprises avec la section « ambulatoire ».

Les séances sont présidées conjointement par les présidents des deux sections.

- Présentation du secteur des « Maisons Médicales » lors de la séance du 17 novembre.
- Présentation du secteur des « Services d'Aide aux justiciables » le 28 avril.
- Présentation du secteur des « Services de Soins Palliatifs et Continués, le 8 septembre.
- Présentation du secteur des « Plannings familiaux », le 16 juin.
- La section « aide et soins à domicile, s'est réunie une fois avec la section « hébergement » et la section « ambulatoire.
- Présentation de l'étude sur le suicide de la personne âgée et présentation du Centre de Prévention suicide, le 27 octobre.

8. DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE

Le 10 mars, sensibilisation à la Démarche d'évaluation qualitative par Marc Impe du STICS.

Suivi des informations sur l'instruction des projets DEQ par la Cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative.

Le 7 avril a lieu l'information sur l'instruction des projets DEQ par la Cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative.

Madame Eva Prins et Monsieur Eric Luna de la CADEQ sont venus expliquer plus longuement l'instruction des projets DEQ à la demande de Madame la présidente et de certains membres.

Madame Eva Prins et Monsieur Eric Luna expliquent les thèmes des projets rentrés des secteurs concernés par la section.

Pour les services d'aide à domicile : 8 projets sont rentrés, 1 service propose 2 projets.

Pour les thèmes communs : 2 concernent l'accessibilité, 3 le travail en équipe, 2 la prévention et 1 connaissance des bénéficiaires et participation.

Pour le thème de l'accessibilité, les thèmes sectoriels sont :

- améliorer la communication et la circulation des informations;
- la première prise en charge des bénéficiaires.

Pour le thème du travail en équipe, les thèmes sectoriels sont :

- la 1^{ère} prise en charge;
- le travail en équipe (création d'un outil de communication);

- comment former une équipe avec des travailleurs très diversifiés et comment faire de ces différences une force au service des bénéficiaires.

Pour le thème de la prévention, les thèmes sectoriels sont :

- la continuité dans l'aide;
- proposition pour endiguer la solitude des bénéficiaires.

Pour le thème de la connaissance des bénéficiaires, le thème sectoriel est :

- connaissance des bénéficiaires (utilisation du photogramme).

Les organismes de Coordinations ont tous choisi le même thème qui est l'accessibilité. Le thème sectoriel est la communication interne et externe.

La démarche d'évaluation qualitative est un projet sur trois ans. Les services sont tenus d'inclure un chapitre dans leur rapport annuel.

La cellule d'accompagnement démarche d'évaluation qualitative reste disponible pour accompagner les services qui le souhaite.

La Présidente de la Section,

Lucie De Greef

4. Section Hébergement

1. SECTEURS CONCERNÉS

La section Hébergement du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent les structures d'accueil et/ou de soins résidentielles. Les secteurs concernés sont :

- les maisons de repos pour personnes âgées et les maisons de repos et de soins et les résidences services;
- les centres de soins de jour;
- les services d'accueil de jour pour personnes âgées;
- les maisons d'accueil;
- les hôpitaux;
- les initiatives d'habitations protégées.

2. LES MEMBRES

La section « Hébergement » est composée de 17 membres effectifs et de 17 membres suppléants :

Effectifs	Suppléants
-----------	------------

Représentants des pouvoirs organisateurs :

Christian DEJAER	Martine DEPREZ
Colette JACOBS	Yves SMEETS
Vincent FREDERICQ	Thierry UYLENBROECK
Christine VANHESSSEN	Anne DEVRESSE
Mario DI MATTEI	Jean-François CULOT

Représentants des travailleurs :

Roland SPEECKAERT (remplacé par Fabrice GREGOIRE)	Yves DUPUIS
Francis STEVENS	Ghislain AMPELIO
Wojciech KACPRZYCKI	Fabrice EPIS

Représentants des utilisateurs ou publics cibles :

Roger MEERS	Jacques DE NAUW
Michel PETTIAUX	Marianne SAUVAGE
Marie-Pierre DELCOUR	Sophie HENDRIX
Anne JAUMOTTE	Luc DETAVERNIER

Représentants des experts :

Sylvia DI MATTEO	Catherine VERDICKT
Annette PERDAENS	Myriam LELEU
Hélène ARONIS BRYKMAN	Dominique DEPUYDT
Fabienne STRODIOT	Anita PINTELON
Marion FAIGNAERT	Myriam DE VINCK

Présidence : Monsieur Vincent FRÉDÉRICQ

Vice-Présidence : Madame Hélène ARONIS-BRYKMAN

Membres du Bureau : Mesdames Hélène ARONIS-BRYKMAN, Annette PERDAENS, Christine VANHESSEN et Monsieur Vincent FRÉDÉRICQ.

3. LES RÉUNIONS

En 2011, la Section Hébergement s'est réunie à onze reprises. Le nombre de présents a été en moyenne de 10 personnes et le nombre de votants de 9 personnes.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

– **Projet d'arrêté fixant à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2011 la programmation des maisons de repos**

La section se propose :

- d'attendre les transferts de compétences et de moyens financiers,
- d'avoir une réflexion profonde et des débats autour de la notion de « soins » ainsi que des liens avec l'ensemble du secteur social-santé étant donné que l'année 2012 sera celle du « vieillissement actif » et 2013 celle du « citoyen ».

Avis :

- la section souhaite mettre l'accent sur les solutions d'accueil et d'hébergement qui offrent un répit pour les familles,
- elle préconise de soutenir cette proposition jusqu'au bout en permettant l'hébergement de court séjour sans sanction financière au cas où l'hébergement se prolonge au-delà du terme,
- en conséquence, avis favorable à l'unanimité pour affecter les 22 lits en supplément du court séjour sur les agréments en cours.

5. LES ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS

5.1. Secteur maisons de repos pour personnes âgées et maisons de repos et de soins :

5.1.1. Dossiers présentés

Examen :

- un examen de recours contre un refus partiel
- quatre examens de recours contre un refus d'agrément
- un agrément provisoire phasé : avis favorable
- une requalification de lits : avis favorable
- une reprise de maison de repos : avis favorable sous réserve
- un agrément pour une extension : avis favorable sous réserve
- une prolongation d'accord de principe avec une réduction pour extension : avis favorable

- deux prolongations de l'accord de principe avec extension : avis favorables
- une requalification de chambres : avis favorable
- trois refus d'agrément : avis favorables
- deux demandes d'agrément pour un nombre déterminé de lits : avis favorables sous réserve
- trois renouvellements d'agrément : avis favorable
- deux demandes d'agrément : une avec avis favorable et une avec avis favorable pour le refus + avis défavorable pour la demande d'agrément
- cinq prolongations d'accord de principe : 4 avis favorables et un avis favorable sous réserve
- quatre agréments définitifs : un avis favorable et 4 avis favorables sous réserve
- deux accords de principe : avis favorables sous réserve
- une modification d'accord de principe pour augmentation de lits : avis favorable
- une modification d'agrément AFP pour nouveau gestionnaire : avis favorable
- quatre reprises de maison de repos par groupe privé : avis favorables
- quatre modifications statutaires de gestionnaires : avis favorables

5.2. Secteur des maisons d'accueil :

Examen :

- sept renouvellements d'agrément : avis favorables
- une modification d'agrément : avis favorable
- un renouvellement avec demande d'augmentation de capacité et dérogation des normes architecturales : avis favorables

5.3. Secteur initiative d'habitations protégées

Examen :

- un renouvellement d'agrément de 16 places : avis favorable
- un agrément définitif d'une place supplémentaire : avis favorable
- un agrément définitif de 6 lits comateux : avis favorable

5.4. Services d'accueil de jour pour personnes âgées

Examen :

- deux agréments avec demandes de dérogations :
 - Avis favorable à la dérogation pour l'éducatrice spécialisée, un avis défavorable pour l'article 60 et un avis favorable à l'agrément

- Avis favorable aux dérogations pour la coordinatrice et l'assistant administratif polyvalent et un avis favorable à l'agrément
- un agrément avec demande de modification d'agrément provisoire pour modification de siège d'activités : Avis favorable à la demande de modification d'agrément provisoire pour modification de siège - avis favorable à l'agrément

6. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES

- **Présentation du livre de l'UCP « Envie de vie ! Produire de la qualité de vie en maison de repos ... ça ne s'improvise pas »**

L'innovation proposée par l'UCP consiste en une transversalité de l'approche de la qualité de vie en maison de repos. Cette vision a pour but de tendre vers une humanisation du regard professionnel. Pour ce faire, il faut établir des connexions avec d'autres secteurs. La taille de la maison de repos, à ce titre, ne joue qu'un rôle secondaire. C'est avant tout le quartier, la famille et les autres acteurs. A ce titre, la Hollande fait figure de pionnière avec son système « soins bonheur » qui permet aux familles d'accéder à des infrastructures familiales de qualité (piscine, jeux pour enfants ...) lors des visites aux résidents.

Évocation de :

- la Charte nutrition en Région wallonne ainsi que la Commission des Aînés dans le cadre des limitations alimentaires imposées par les diététiciens en maison de repos,
- l'estimation de la qualité de vie : elle est garantie via la législation même si la liberté de chacun y est plus encadrée,
- la possibilité d'euthanasie : elle existe via une déclaration anticipée dans le dossier prévu en « Cocof »,
- le maintien des personnes âgées à domicile : axe prioritaire pour les formes alternatives de soins à domicile en dépit de leur coût,
- équilibre entre l'encadrement normatif et les initiatives privées : les limites entre privé et professionnel, amélioration et débordement – le rôle d'encadrement et de contrôle de l'administration – la responsabilisation et prise de conscience des pensionnaires.

- **Présentation de l'étude sur le suicide de la personne âgée**

Personnes concernées par le suicide : personnes au-delà de 65 ans en maisons de repos ou à domicile

Formations : reprises dans un programme officiel

Public cible : aide-soignant – personnel infirmier – direction – entourage de la personne

Pourquoi des formations :

- sas de décompression face à la souffrance des proches, au questionnement du personnel et à la gestion des tensions par la direction,
- problème méconnu du personnel officiant en maison de repos,
- lieu de rencontre entre les différentes directions,
- non médiatisation du phénomène,

- aucune étude sur la proportion de suicide chez les personnes âgées.

Historique :

- 1^{er} projet sur Ixelles : rencontres mensuelles pour les directions dans les locaux de Prévention du Suicide. Proposition création réseau. Peu de succès, la formation n'étant pas accréditée. Projet abandonné.
- 2^{ème} projet : forum sur site Internet. Le centre de Prévention du Suicide est modérateur. Ligne gratuite et confidentielle. Forum spécifique pour les professionnels. Peu de succès (pas accès Internet sur le lieu de travail et pas envie de parler de ce sujet pendant son temps libre).
- 10 septembre 2008 : journée mondiale du suicide. Succès du colloque.
- Le 1^{er} projet transformé en formation. L'intérêt étant présent, il faudrait pouvoir optimiser. Actuellement, des interventions s'effectuent dans des cours de promotion sociale section aide-soignant et des contacts ont été pris avec la fédération aide et soins à domicile afin d'inscrire au programme des formations 2011-2012 une sensibilisation au problème. Un programme à destination des maisons de repos est en projet.

Suivi :

Le Centre de Prévention du Suicide propose un soutien individuel et collectif sous forme d'un service ressource disponible aux questions des professionnels dans la continuité, d'interventions sur site pour les personnes concernées, de supervisions individuelles, de supervisions d'équipe, un accompagnement ponctuel ...

Formations :

- Les modules de sensibilisation : amorce d'une réflexion sur la place de chacun dans la prévention du suicide. Développement de quelques concepts de base et d'un minimum de repères utiles.
- Les modules de formation : donner aux participants les moyens de mieux repérer les signes de souffrance, de reconnaître les ressources disponibles et les limites à ne pas dépasser, prendre davantage conscience de soi dans la relation.
- Les modules « à la carte » : aux institutions ou groupes de personnes qui souhaitent mettre au travail la question du suicide et de sa prévention, le Centre de Prévention du Suicide propose des modules de formation « à la carte », lesquels vont plus loin et s'ajustent aux besoins du public cible : enseignants, gardiens de prison, aide-familiales, travailleurs de services d'aide aux victimes ...
- Remarque particulière : l'intitulé « formation » n'est pas exact. On parle plutôt d'une réflexion et d'un retour sur soi.

Évocation de :

- l'implication du secteur des aides et soins à domicile et des effets perturbateurs sur le personnel,
- l'utilité des services d'aides aux justiciables,
- problème de la visibilité officielle,
- reconnaissance des formations et problème de non évocation de tous les angles du suicide lors de celles-ci,
- étude ? Plan bruxellois ? Des statistiques ? Causes du suicide ? Existence de chiffres globaux et d'informations, notamment via le site de l'Observatoire de la Santé. 2^{ème} version pour le plan bruxellois. Il est prévu des actions concrètes en sus des études. Une première réunion a eu lieu sur l'amélioration de la prise en charge post tentative de suicide sur Bruxelles. Elle réunissait autour de la table des intervenants des secteurs de la Santé mentale, de l'Observatoire de la Santé, du Centre de Prévention du Suicide, de la Fédération des médecins généralistes. Il est prévu d'intégrer si c'est possible les équipes d'urgence. Le centre de Prévention du suicide a déjà une cellule commune avec les services hospitaliers,

- du nombre de cas et de l'équipe en charge : toutes les demandes sont traitées. Impossibilité de faire la différence entre les cas réels et les cas « imaginaires ». L'équipe se compose de 12 professionnels temps plein hors bénévoles. Elle est composée d'assistants sociaux – de psychologues et d'infirmier(ères) psychiatrique,
- proposition de réflexion sur la destruction au quotidien sans tentative de suicide (syndrome de glissement) dans le respect de l'éthique et de la liberté individuelle.

Le Président de la Section,

Vincent FRÉDÉRICQ

5. Section « Cohésion sociale »

Avant-propos

La section Cohésion sociale a pour mission de donner, d'initiative, à la demande de l'Assemblée ou du Collège, des avis sur toutes les questions qui concernent la cohésion sociale.

Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi qu'en ce qui concerne les contrats communaux et régionaux de cohésion sociale.

« Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu » article 3 du décret du 17 mai 2004 relatif à la cohésion sociale.

Il s'agit d'un format avec plus de contenu au niveau des réflexions et moins de détails au niveau des avis (dates, ...) – version approuvée par le Bureau du Conseil consultatif du 24 février 2010.

A. LES MEMBRES

La section Cohésion sociale est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants :

- 10 membres représentent les pouvoirs organisateurs, dont une moitié est présentée par les communes éligibles et l'autre par le secteur associatif;
- 3 membres représentent les travailleurs des secteurs;
- 4 membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- 7 membres sont nommés à titre d'experts.

Le CRACS (Centre régional d'Appui Cohésion sociale) représenté par Christine Kulakowski et Alexandre Ansay siège à la section Cohésion sociale à titre consultatif.

Liste des membres en 2011 jusqu'au 4 mai 2011 :

Effectifs

Suppléants

Représentants des pouvoirs organisateurs : Présentés par les communes éligibles :

Valérie Servais	Isabelle Jentgès
Myriem Amrani	Alain Leduc
Bruno Martens	Alain Marcel
Béatrice Meulemans	Kathy Baugniet
Ali Benabid	Faten Alamat

Présentés par le secteur associatif :

Anne-Chantal Denis	Anissa Ouertany
Alain Willaert	Mohammed Ennay
Freddy Giele	Marc Dujardin
Jacques-Yves Le Docte	Emilio Danero
Véronique Marissal	Sylvain Bertrand

Représentants des travailleurs :

Yves Dupuis	Roland Speeckaert
Emmanuel Bonami	Anne-Marie Magnani
Michael Dufrane	Jean-Luc Bosmans

Représentants des utilisateurs ou publics cibles :

Luccia Saponara	Fernando Uribe
Daniel Fastenakel	Rachida Meftah
Bruno Vankelegom	Sinâ Foroughi
Jacques Verstraeten	Daniel Berman

Experts :

Luciane Tourtier	Jacques Baudouin Detroz
Pierre De Proost	Nathalie Philippart
Philippe Delfosse	
Michel Vanderkam	Christina Ornia y Fernandez
Geoffroy Carly	Jonathan Pringels
Patrick Hullebroeck	Jean-Marie Leconte
Laurence Gallez	

Présidence : Madame Myriam AMRANI

Vice-Présidence : Monsieur Jacques VERSTRAETEN

Membres du Bureau : Monsieur Jacques VERSTRAETEN (président faisant fonction de la section), Monsieur Alain WILLAERT, Monsieur Pierre DE PROOST

Liste des membres en 2011 jusqu'au 5 mai 2011 :**Effectifs****Suppléants****Représentants des pouvoirs organisateurs et présentés par les communes éligibles :**

Myriem AMRANI	Alain LEDUC
Ali BENABID	
José ANGELI	Juan LATORRE
Karine COURRIOU	
Béatrice MEULEMANS	Kathy BAUGNIET

Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par le secteur associatif :

Anne-Chantal DENIS	Hayat ASSABOUNTI
Jacques-Yves LE DOCTE	Emilio DANERO
Rachida MEFTAH	Colette SWAELENS
Maria MIGUEL SIERRA	Anastasia PAPADOPOULOS
Iuccia SAPONARA	Nicolas KLEPININE

Représentants des travailleurs :

Emmanuel BONAMI	Anne-Marie MAGNANI
Encarni BERMUDEZ	Roland SPEECKAERT
Gjergj DODAJ	

Représentants des utilisateurs ou publics cibles :

Jacques VERSTRAETEN	Christina Ornia Y FERNANDEZ
Alain WILLAERT	
Véronique MARISSAL	
Catherine ELIAS	

Représentant les experts :

Azita BANAI	
Michel VANDERKAM	
Jacques-Baudouin DETROZ	
Geoffroy CARLY	Razi SHAH
Benoit VANDERMERSCHEN	

Mme Myriem AMRANI est nommée Président(e) de la section et Mr Jacques VERSTRAETEN est nommé(e) Vice-Président(e) de la section « Cohésion sociale ».

B. LES RÉUNIONS

En 2011, la section Cohésion sociale s'est réunie à 9 reprises, à savoir les 18 janvier, 22 mars, 5 avril, 24 mai, 21 juin, 20 septembre, 18 octobre, le 22 novembre et le 13 décembre.

Le nombre de présents a été en moyenne de 14 personnes et le nombre de votants de 13 personnes.

Remarque : depuis la séance du 24 mai 2011, il a été décidé que les suppléants remplaçaient – à l'exception des représentants des travailleurs – n'importe quel membre effectif de la même catégorie et non plus un effectif spécifique. Ceci afin de pouvoir atteindre le quorum de façon efficiente.

Depuis le 20 juin 2006, les membres suppléants sont invités à participer aux réunions.

L'article 12 de l'arrêté du 11 septembre 1997 du Collège de la CCF portant exécution du décret du 5 juin 1997 stipule que « si le quorum n'est pas atteint, les membres sont convoqués à une nouvelle réunion dans les huit jours ». Il a été proposé dès lors en séance du 26 octobre 2010, dans un souci d'efficacité, de reconvoquer après une demi-heure et de le préciser dans les ordres du jour des prochaines réunions ayant des avis à émettre sur les contrats communaux et régionaux dans le cadre du dispositif de cohésion sociale 2011-2015.

En vertu de l'article 13 de l'arrêté du 11 septembre 1997 du Collège de la CCF portant exécution du décret du 5 juin 1997, il a été rappelé que « tous les membres du Conseil consultatif et les membres des groupes de travail sont tenus au secret des délibérations, il en va de même des documents et des renseignements dont ils ont connaissance de par l'exercice de leur mission. Sur proposition d'une section, en cas de manquement grave à ses obligations, un membre peut être démis par le Collège ».

Quelques réflexions émergentes au cours des séances :

1. TOUR DE TABLE SUITE À L'ACTIVITÉ DU CONSEIL CONSULTATIF DURANT LA PÉRIODE OCTOBRE-DÉCEMBRE 2010

Membres :

- Mesure-t-on l'adaptabilité des associations ou l'évolution réelle de projets ?
- Les priorités devraient être définies encore six mois plus tôt afin que les asbl puissent réagir.

Pour le quinquennat 2011-2015, les priorités ont été fixées en mars 2010 et une note interprétative ministérielle a suivi le 4 mai 2010. Le délai a été beaucoup trop court pour les associations et pour l'administration.

- Il y a eu une sérieuse amélioration par rapport au quinquennat 2006-2010 :
 - présentation plus globale;
 - bonne présentation des dossiers avec une version succincte.
- Il ressort un sentiment de malaise dans la façon dont les priorités ont été choisies. Il est proposé de choisir des thématiques prioritaires plutôt que des priorités avec une mise en œuvre. L'exemple d'une réflexion de différents forums favorisant l'apprentissage de la langue est donné.

Il est important de tenir compte de la manière dont on corrige un problème. L'avis du Conseil consultatif pourrait être demandé pour opérationnaliser.

- Objectivation de montants : les subsides octroyés ne dépassent pas les montants demandés par les asbl.

Les moyens en cohésion sociale sont complémentaires. La politique d'emploi, (nombre d'ACS) interfère sur ce point.

- Il faut faire des choix : faut-il plutôt soutenir une action supplémentaire d'une association qui a pignon sur rue ou soutenir un nouveau projet ?
- Il est proposé de travailler sur un ou deux points fondamentaux, de transmettre le flambeau aux suivants. Il y a un angle d'approche qui s'en va avec un nouveau conseil consultatif.
- Certains membres souhaitent d'autres documents tels que des documents de la commune. La procédure doit être suivie au niveau des délais. L'urgence administrative parasite celle-ci.
- Au niveau de l'activité soutien scolaire; la définition a posé problème dans les associations. Au niveau du décret des Ecoles de Devoirs, les contrats arrivaient à leur fin en avril 2011. Il y a une remise en question du soutien scolaire dans ce décret.

Il s'agira de soutien aux apprentissages et non plus de soutien scolaire.

Il y a eu le forum de lutte contre pauvreté et ensuite la priorité en cohésion sociale de soutien scolaire.

Il y a un problème de perte de sens du travail des animateurs. Qu'entend-t-on par soutien scolaire en dehors de l'école ?

- Prolongement du questionnaire des EDD au niveau de Lire et Ecrire Bruxelles. L'attention est attirée par le nombre d'associations avec de nouveaux projets en alphabétisation. Quels seront les besoins pour garantir la qualité du service ?

Quelles ressources pour l'accompagnement ?

- Qu'en est-il de l'identité cocofienne dans tout cela ?

- Confidentialité : des problèmes se sont clairement posés. Les membres sont-ils clairs par rapport à leur rôle ?
- Travail préparé : clarté par rapport au rôle à jouer pour les membres.

Pas de sentiment d'iniquité.

- Frustration par rapport aux avis à donner : est-ce important ? Tout a déjà été prémaché.
- L'administration a décliné les points travaillés dans le groupe de travail du Conseil consultatif dans les fiches de présentation des projets.

Au niveau des avis des contrats communaux :

- Importance d'un lieu de veille et de recours. Echo si quelque chose « cloche » par rapport à la procédure. Cela semble plus démocratique de relever, si nécessaire, des problèmes de procédure par rapport aux associations (remarques des associations) y compris par rapport aux communes. Il s'agirait d'un « garde-fou ».
- Il est regrettable de constater le cas de communes où la procédure n'est pas respectée. Que faire ? Comment arriver à ce que les communes aient un esprit de transparence et d'ouverture. Comment arriver à soutenir le Ministre dans ce besoin de respect de la procédure (concertations communales) ?
- Le Président a visé le respect de la procédure pour les communes.
- Certaines communes ont dû traiter des recours, d'autres pas. Cela a-t-il un lien avec les différences au niveau des concertations ? Il est répondu qu'il n'y a pas de lien entre la qualité participative et le nombre de recours.
- Des associations ont été exclues de concertations. Combien d'associations ont reçu l'appel à projets au niveau communal ? Pourquoi ne pas questionner les concertations locales au Conseil consultatif ?

CRAcs :

- Analyse des pratiques des concertations avec grille. Le diagnostic est qu'il y a moyen de faire mieux. Cette politique repose sur le principe d'autonomie de la commune.
- L'autorité communale constitue une liste des participants pour les concertations locales.
- Il y a une nuance importante : le décret prévoit que la coordination constitue la liste des participants dans les concertations locales.
- Le règlement d'ordre intérieur (ROI) est obligatoire. Les ROI ont été mobilisés dans le cadre des concertations. Le mode de gouvernance donne parfois lieu à des pratiques de participation et parfois pas.
- La difficulté est liée au statut de la coordination. Certaines coordinations n'ont toujours pas un ROI, malgré l'obligation légale, et certaines n'appliquent pas les règles de procédure du ROI. Exemple : une asbl dont le représentant se retire et il n'y a pas de relais prévu.
- L'autonomie communale a ses limites. Le financement se fait à un niveau supérieur. Le politique CCF n'est pas tout à fait impuissant si les conditions ne sont pas respectées.
- Il y a une particularité dans la Région de Bruxelles-Capitale d'acteurs para-communaux.
- Vérifier si toutes les concertations ont leur ROI car il s'agit, autrement, d'un élément illégal
- Certains projets ont été modifiés par rapport aux avis.
- Le CRAcs attire l'attention sur les délais. Erreur dans le timing. Attention sur le calendrier à venir par rapport à la préparation du prochain quinquennat.

Administration :

- Manque de temps pour aller sur le terrain pour les nouvelles asbl.
- Les priorités doivent être déterminées plus tôt.
- Pas évident de trouver un consensus.
- Soutien dans un cadre budgétaire fermé.
- Gestion et gestion du temps

Cabinet :

- Le travail de tour de table est intéressant. Le CRAcs a une mission d'appui pour alimenter le Conseil consultatif dans ses débats.
- On est dans un décret basé essentiellement sur les communes. Le régional représente que 20 % du budget du programme quinquennal de cohésion sociale (auxquels il faut inclure les recours en communal qui ont abouti).

La procédure est complexe et lourde. Elle est nettement plus simple dans d'autres sections où il s'agit d'agréments avec missions et catégories déterminées.

- Les attentes diffèrent du point de vue d'une coordination, de l'associatif, de l'administration, ...

Parfois demandes de plus de rigueur et parfois de plus de souplesse, ...

- A la question – est-ce qu'il y a cohérence entre les chiffres des actions et les moyens mis en œuvre ? – le représentant du Ministre Picqué explique que le CRAcs a fait l'exercice entre le nombre d'actions et les moyens mis en œuvre. Le résultat est d'environ 92 % de symétrie.
- Il y a eu une vision globale des projets régionaux pour ce nouveau quinquennat.
- La procédure a effectivement démarré trop tard. L'étude de l'ULB-IGEAT d'analyse des statistiques locales aurait dû être clôturée plus tôt.
- La procédure est claire au niveau des arrêtés d'application.
- Au niveau des coordinations locales, le rôle du coordinateur est fondamental.
- Il n'est pas possible de relever le nombre d'associations contactées. Une possibilité est la publication de l'appel à projets au MB, ce qui aurait encore plus alourdi la procédure et restreint les délais.
- Le débat est important entre priorités ou thématiques prioritaires.

Il faut savoir ce que l'on veut pour objectiver le financement des projets (montants attribués).

Si l'on préconise une législation avec agrément, on va vers un professionnalisme du secteur.

L'accord de majorité ne prévoit pas de modifier le décret de cohésion sociale.

Par contre, celui-ci sera sujet à amélioration.

2. CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE RELATIVE À L'ÉVALUATION

A la suite de la réflexion du CRAcs sur les rapports d'évaluation, une circulaire ministérielle a été rédigée à l'attention des coordinations et des gestionnaires de projets communaux et régionaux.

Il s'agit de renforcer la procédure d'évaluation.

Dans le premier quinquennat, chaque année l'asbl rentrait un rapport d'évaluation. Dans certains cas, les rapports reçus au CRACS n'apportaient rien de nouveau. Cela enlevait une partie de l'intérêt.

L'idée est donc de modifier la périodicité des rapports d'activités.

- 2012 : premier rapport donnant une image de départ des actions pour le quinquennat 2011-2015
- 2013 : rapports administratif et financier
- 2014 : préparation du quinquennat 2016-2020. Choix des priorités
- 2015 : rapports administratif et financier
- 2016 : rapport de clôture du quinquennat

Les coordinations pourront :

- renforcer le suivi et l'encadrement des associations
- avoir les informations sur le tissu social de chacune des communes

3. PRÉSENTATION DES MISSIONS DU CONSEIL À PARTIR DU CADRE LÉGAL (DÉCRET)

Le représentant du Ministre Picqué explique à l'assemblée le fonctionnement du Conseil consultatif.

Le Conseil consultatif francophone bruxellois de la Santé et de l'Aide aux Personnes est composé de cinq sections :

- la Section « Aides et soins à Domicile »;
- la Section « Services ambulatoires »;
- la Section « Hébergement »;
- la Section « Personnes handicapées »;
- la Section « Cohésion sociale ».

et du Bureau.

Celui-ci est composé du président et vice-président ainsi que de deux membres de chacune des sections.

Le Président et vice-président de chaque section sont désignés par le Collège. Les deux membres représentants leur section respective sont désignés par celles-ci.

En ce qui concerne la section « Cohésion sociale », il s'agit de Monsieur Alain Willaert (dont le mandat est renouvelé) et de Madame Encarni Bermudez.

Missions de la Section « Cohésion sociale »

1) Remise d'un avis sur le contrat de cohésion sociale

Il y a deux périodes :

- Le Conseil consultatif émet un avis sur toutes les propositions de contrats au Ministre compétent.

Une fois tous les cinq ans, 13 contrats communaux et, en 2010, plus de quatre-vingt projets de contrats régionaux sont présentés et approuvés ou non.

- Modification de contrats communaux et régionaux en cours de quinquennat.

Le Conseil consultatif est saisi d'une demande d'avis. Il s'agit d'avenants aux contrats de base.

En ce qui concerne les projets régionaux, des nouveaux contrats peuvent être initiés en cours de quinquennat.

2) Avis sur la législation :

Son avis est requis pour les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution. Par après, il y a approbation au Collège, demande d'avis au Conseil d'Etat, deuxième lecture au Collège et ensuite présentation au Parlement bruxellois francophone.

3) Remise d'avis d'initiative

Le CC peut faire une proposition au Ministre sur une matière ayant un lien avec la Cohésion sociale.

Il s'agit d'un avis.

Le CC a également la possibilité de créer des groupes de travail.

Remarques et questions

- Comment le Conseil arrive-t-il à formaliser un avis ?

La présidente procède au vote. S'il y a des divergences, la possibilité existe d'inclure des notes de minorité (réserves, ...). Les remarques peuvent être actées dans l'avis global.

Le mémento répond p4 article 25 à 29 à cette question.

- Si l'avis émis par le CC n'est pas suivi par le Ministre compétent en cohésion sociale, le CC peut-il intervenir ?

Il s'agit d'un avis et il n'entraîne donc pas d'obligation. Sauf cas exceptionnels, le Ministre suit ces avis.

Il existe une possibilité pour une association qui se sent lésée d'introduire un recours auprès du Ministre pour les Régionaux et auprès d'une commission en ce qui concerne les projets communaux. Les deux parties sont entendues.

Lorsque le Collège a pris sa décision, il y a la possibilité pour toute association d'aller en recours.

La législation est présentée au Conseil d'Etat et n'est pas représentée au CC par après.

4. ETAT DES LIEUX QUANTITATIF DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LES ASSOCIATIONS RECONNUES EN COHÉSION SOCIALE ET UNE PRÉSENTATION DE CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DE CELLES-CI

voir annexe 1.

C. LES AVIS

1. Avis sur les textes légaux (décrets, arrêtés) : /

2. Avis sur les contrats communaux et régionaux et leurs avenants : 2011-2015

2.1. CONTRATS COMMUNAUX

Avenants

- Avis sur l'avenant n° 2 du contrat communal de Molenbeek
11 avis favorables et une abstention
- Avis sur l'avenant n° 1 du contrat communal d'Ixelles
14 avis favorables et 2 abstentions
- Avis sur l'avenant n° 1 du contrat communal de Jette
Avis global favorable à l'unanimité
- Avis sur l'avenant n° 1 du contrat communal de Saint-Gilles
Avis favorable à l'unanimité moins une abstention
- Avis sur l'avenant n° 2 du contrat communal d'Ixelles
Avis favorable à l'unanimité
- Avis sur l'avenant n° 1 du contrat communal d'Etterbeek
Avis favorable à l'unanimité

2.2. CONTRATS RÉGIONAUX

Avenants

- Avis sur l'avenant n° 1 au contrat régional de l'asbl Le Piment
Avis favorable à l'unanimité
- Avis sur l'avenant n° 1 au contrat régional de l'asbl Watermael-Boitsfort en plein-air
Avis favorable à l'unanimité
- Avis sur l'avenant n° 1 au contrat régional de l'asbl Chom'hier-AID
Avis favorable à l'unanimité
- Avis sur l'avenant n° 1 au contrat régional de l'asbl Ulysse
Avis favorable à l'unanimité

D. GROUPES DE TRAVAIL ET AVIS D'INITIATIVE

/

E. INVITATIONS DES PERSONNES EXTERNES AUX SECTIONS

Il n'y a pas eu de personnes externes invitées aux séances du Conseil consultatif mais le CRAcs a présenté son rapport 2010.

Une présentation Powerpoint a été faite en alternance par deux des membres du Cracs.

Les missions principales du Cracs sont rappelées :

- 1) Elaboration d'un rapport d'évaluation de la politique mise en œuvre et proposition de nouvelles orientations
- 2) Diffusion de l'information au niveau des acteurs de la cohésion sociale
- 3) Accompagnement méthodologique des coordinations

Le rapport d'évaluation 2010 a été déposé en décembre 2010 et est structuré en trois parties :

1. Analyse catégorielle et spatiale de l'offre associative
2. Approche quantitative et théorique de la notion de mixité
3. Analyse critique des outils organisant la territorialisation

1. Analyse catégorielle et spatiale de l'offre associative

Ventilation des subsides par catégorie d'action :

19 % animations socioculturelles

13 % alpha/FLE

17 % Soutien scolaire

Les outils de l'analyse spatiale :

- la « zone Monitoring » comprend les quartiers les plus précarisés accueillant 40 % de la population bruxelloise;
- la « zone Standing » est une classification basée sur les niveaux de formation et le marché de l'emploi des habitants.

L'espace de développement et construit sur base du logement, pas des caractéristiques des habitants.

Conclusion :

- 1) Les 3 principales catégories d'action sont : socioculturel, soutien scolaire et alpha-FLE
- 2) Concentration de l'offre associative dans les quartiers précarisés
- 3) L'offre associative alpha-FLE et soutien scolaire moins spécifique aux quartiers précarisés

2. Exploration théorique de la notion de mixité

Approche contextuelle et critique

- 1) DE L'ETAT « PROVIDENCE » À L'ETAT « ANIMATEUR » ET « SOCIAL-ACTIF »

L'Etat rencontre de plus en plus de difficulté à garantir sa fonction intégratrice (on a parlé à ce propos de la crise de l'Etat providence). Quelque soit la validité attribuée à cette thèse du déclin de l'Etat ou « déclinologie », une reconfiguration de l'intervention publique se manifeste progressivement par laquelle l'Etat (animateur plutôt qu'intégrateur) et ses institutions doivent œuvrer de manière à rendre les individus et les acteurs locaux capables de produire, par eux mêmes, la société.

Un autre effet de ces politiques, c'est qu'elle fait peser sur l'individu un surcroît de responsabilisation.

L'Etat ne peut plus intégrer, il devient donc un état capable de créer du lien entre les habitants (délégation) et socio-actif.

Ces politiques font peser sur l'individu des responsabilités.

Critiques et objections à la notion de mixité sociale

- Quels critères quantitatifs d'évaluation ?
- Une injonction à sens unique (essayer de faire venir des personnes de milieux aisés dans des quartiers préco-
nisés).
- L'évitement de la question de l'ethnicité (le territoire comme voile d'ignorance).
- Une politique de remplacement.
- Soupçon communautariste et injonction paradoxale : « il faut rester ensemble là où vous habitez mais il faut
vous mélanger », récupérer les territoires sous l'emprise de communautés.
- Une lecture misérabiliste des quartiers populaires : où il n'existerait pas de solidarité mais des problèmes de
sécurité.
- Une tension entre mixité et proximité ?
- La proximité spatiale n'amoindrit pas nécessairement la distance sociale.

Conclusion

- Attente de mixité en partie rencontrée
- Une non mixité constructive ? travail avec groupes de femmes, ou un groupe d'hommes
- Certaines formes d'entre-soi peuvent donner lieu à une émancipation
- Usages inappropriés de la notion de mixité sociale
- Attente asymétrique de mixité sociale

3. Analyse critique des outils

EDRLR comme outil de sélection des communes

- Est-il pertinent d'organiser la territorialisation d'un dispositif comme celui-ci ?
- Est-il pertinent d'organiser cette territorialisation autour des quartiers les plus précarisés ?
- L'EDRLR permet-il de cerner les espaces les plus précarisés ?

Méthodologie utilisée

Ancienneté (1995, renouvelé en 2002)

Outil de sélection des communes : 5 % des Bruxelles sont « exclus » des communes éligibles

La clé Christophe

Si on revoit l'outil, il y a remise en question d'une pérennisation de l'existant (Arrêté 2005/954).

Il faut donc des clarifications préalables avant une quelconque révision.

Conclusion

- La couverture associative et bonne par rapport aux quartiers précarisés
- Exigence de mixité par rapport aux actions soutenues
- Souci de pérennisation et efficacité
- Révision de l'outil de répartition budgétaire
- L'EDRLR est un outil plus opérationnel que supposé
- Précautions nécessaires quant à l'utilisation du concept « mixité »
- Mixité et proximité ?
- Eléments conditionnant la pertinence d'une approche territoriale

Questions :

- les « Belgo-Belges » bruxellois partant vers la périphérie posent questions : ils quittent la Région bruxelloise et ne sont pas remplacés par d'autres « Belgo-Belges ».
- Le diagnostic local (état des lieux) est une des missions des coordinations locales
- Le territoire, ce n'est pas les gens. Est-ce que la mixité sociale n'est pas la domination sociale d'un groupe sur l'autre ?
- Mise en œuvre de politiques de transformation ? Au niveau des primo-arrivants, il faut agir sur des territoires déterminés. Il faudrait donc arriver à un accord de coopération.
- Nuance de la dynamique des quartiers et de la ville de la France et de Bruxelles

Il faut dissocier la réalité française et la bruxelloise.

La Présidente de la Section,

Myriem AMRANI

La Secrétaire,

Martine BAUWENS

6. Section Personnes handicapées

1. INTRODUCTION

En créant une Section unique « Personnes handicapées », le décret du 5 juin 1997 (*Moniteur belge* du 9 juillet 1997) portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a rapproché les politiques menées dans ce secteur. Cette Section a pour mission de donner des avis d'initiative ou à la demande du Collège sur toutes les questions concernant les personnes handicapées.

Un arrêté du Collège du 11 septembre 1997 (*Moniteur belge* du 3 novembre 1997) exécute le décret du 5 juin et fixe sa date d'entrée en vigueur.

Les membres ont été nommés à la date du 1^{er} juillet 2003 par l'arrêté 2003/492 du Collège de la Commission communautaire française portant nomination des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé.

La période de 5 ans arrivant à échéance un nouvel arrêté du 26 juin 2008 portant nomination des nouveaux membres du Conseil consultatif a été pris par le Collège. Cet arrêté a pris effet au 1^{er} juillet 2008.

La Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants :

- 6 membres représentant les pouvoirs organisateurs,
- 4 membres représentant les travailleurs des secteurs,
- 8 membres représentant les utilisateurs ou les publics cibles,
- 6 membres nommés à titre d'experts.

Le secrétariat de la Section est organisé par des fonctionnaires du Service bruxellois. Elle se réunit dans les locaux de la Commission communautaire française.

2. RÔLE ET MISSIONS

D'initiative ou à la demande du Collège, la Section « Personnes handicapées » a pour mission de donner des avis sur toutes les questions qui concernent les personnes handicapées. Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

3. LES MEMBRES

3.1. Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

Thérèse KEMPENEERS-FOULON, Présidente
Pascale VAN DER BELEN, Vice-Présidente

Membres effectifs

Membres suppléants

Représentants les pouvoirs organisateurs

Ariane HASSID	Philippe BOSSAERTS
Stella CRAVOTTA	Anne JACQUES
Alain JORET	Jacques BEGASSE
Marianne FEDOROWICZ	Christelle NINFORGE
Benoît CEYSENS	Axel GODIN
Marc VAN DURME BUYSE	Florence CROCHELET

Représentants les travailleurs

Martine LAMY	Sylvie CARRIERE
Jean-Luc BOSMANS	Serge LAROCK
Anne-Marie MAGNANI	Mathilde DE BRIEY
Luc DEWAGTER	Christian DEBEL

Représentants les utilisateurs ou publics cibles

Pierre GERARD	Cléon ANGELO
Daniel PELTZER	Janine GERARD
Pascal VAN DER BELEN	Thomas BRUNEAU
Miguel GEREZ	Jean-Benoît DUFOUR
Gisèle MARLIERE	Pascale BIOT
Thérèse KEMPENEERS-FOULON	Eliane DEMUNTER
André REYLAND	Julie BAROZZINI
Bernard ANTOINE	Fabienne PAUL

Représentants les experts

Christine CROISIAUX	Victor SPANOGHE
Michel MAGIS	Marie BAUFFE
Chantal LIGNY	Willy FLEIS
Cinzia AGONI	Samuel GONZALES PUELL
Catherine DOETSCH	Marie-Rose KADJO
Sténhanie WOLBEEK	Frédérique MAERLAN

Composition du Bureau

- Th. KEMPENEERS-FOULON
- P. VAN DER BELEN
- B. ANTOINE
- S. LAROCK

4. ACTIVITÉS

La Section « Personnes handicapées » du Conseil Consultatif bruxellois francophone des personnes handicapées s'est réunie en plénière dix fois aux dates ci-dessous :

- Le 12 janvier 2011
- Le 2 février 2011
- Le 2 mars 2011
- Le 6 avril 2011
- Le 4 mai 2011
- Le 1^{er} juin 2011
- Le 7 septembre 2011
- Le 5 octobre 2011
- Le 9 novembre 2011
- Le 13 décembre 2011

Moyenne des participants : 17,3 personnes.

De nombreux groupes de travail ont été organisés tout au long de l'année.

A chacune de ces réunions le Cabinet de la Ministre de tutelle est presque toujours représenté ainsi que pour l'administration, son directeur d'administration et les membres en charge des dossiers.

5. EXAMENS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS RENDUS (DÉCRETS, ARRÊTÉS)

5.1. Avis sur les divers points soumis pour le Collège

- Avis sur l'avant-projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française fixant les critères et modalités d'octroi des subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de centres de jour et centres d'hébergement, de logements accompagnés et de l'organisation de loisirs pour personnes handicapées, ainsi que pour l'agrandissement, la transformation, les grosses réparations, l'amélioration et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'équipement et le premier ameublement de ces bâtiments.
- Avis sur le projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 99/262/A du 25 février 2000 relatif aux dispositions individuelles d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées mises en œuvre par le Service bruxellois francophone des personnes handicapées.
- Avis sur le projet de modification de l'annexe 1 de l'arrêté 2008/293 du Collège de la Commission communautaire française du 17 avril 2008 des interprètes en langue des signes et la liste des interprètes pour tout aide à la communication.
- Avis sur le projet d'arrêté du Membre du Collège de la Commission communautaire française en charge de la politique d'aide aux personnes handicapées déterminant le référentiel fixant les critères d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées et déterminant le modèle de certificat.
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 28 novembre 2002 relatif aux normes d'encadrement dans les centres de jour pour enfants scolarisés.
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 201/549 du 18 octobre 2001 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'application du Décret du 6 juillet 2001 de la Commission communautaire française modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion professionnelle.

5.2. Agrément, renouvellement

- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément et l'asbl « L'Arche-Bruxelles » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « L'Arche ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2009/391 du 7 mai 2009 relatif à l'agrément du service d'accompagnement « Les Tof-Services ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément du service d'accompagnement « Triangle-Bruxelles ».
- Avis sur l'Arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément du service d'accompagnement « Support – AHM – Bruxelles » de l'asbl l'association francophone d'aide aux handicapés mentaux (Afrahm).
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2010/77 du 11 mars 2010 relatif à l'agrément de l'asbl « Ricochet » en tant que service d'accompagnement.

- Avis sur le projet d'arrêté du Collège de la commission communautaire française modifiant l'arrêté 2008/1584 du Collège de la Commission communautaire française du 12 février 2009 relatif à l'agrément, aux interventions et aux subventions et aux subventions accordées aux entreprises de travail adapté agréées.
- Avis sur l'Arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 21 septembre 2006 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour et des centres d'hébergement pour personnes handicapées.
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 18 juillet 2002 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour pour enfants scolarisés.
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2007/1131 du 22 mai 2008 relatif à l'agrément et aux subventions accordées aux services d'accompagnement et aux services d'interprétations pour sourds.
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'asbl « Centres d'hébergement pour personnes adultes atteintes d'un handicap mental » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Hama III – Les Pétunias ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'asbl « Centres d'hébergement pour personnes adultes atteintes d'un handicap mental » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Hama II ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'asbl « Centre de jour et centre d'hébergement pour adultes ayant une déficience motrice cérébrale (en abrégé Facere) » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Facere ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'asbl « Centre éducatif permanent » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Les Frésias ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la commission communautaire française relatif au renouvellement de l'asbl « Centre Espoir et Joie » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Centre Espoir et Joie ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément de l'asbl « La Bastide – Assistance psychologique » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « La Bastide ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément de l'asbl « Résidence La Forêt » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Résidence La Forêt ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément de l'asbl « Centres d'hébergement pour personnes adultes atteintes d'un handicap mental » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Hama I ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément de l'asbl « Centre la Clairière » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Le Bois de Sapins ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément de l'asbl « Centre d'hébergement Pierre Jurdant » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Centre d'hébergement Pierre Jurdant ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément de l'asbl « Hadep » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Hadep ».

- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'asbl « Centre éducatif permanent » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Les Fougères ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'asbl « Farra-Bruxelles Capitale » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Farra Derby ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'asbl « Les Tropiques » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes « La Maison du Tropic ».
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément de l'asbl « Association nationale pour le logement des personnes handicapées » (ANLH) en tant que service spécialisé en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées.
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément de l'asbl « Plain-Pied » en tant que Service spécialisé en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées.
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément de l'asbl « Accès et mobilité pour tous » (AMT CONCEPT) en tant que service spécialisé en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées.
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément de l'asbl « Accesa » en tant que service spécialisé en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées.

5.3. Avis sur des dossiers d'immunité fiscale

- Avis sur le dossier d'immunité fiscale Info Sourds de Bruxelles.
- Avis sur le dossier d'immunité fiscale « Association Nationale d'aide à l'intégration sociale » (Anaïs).
- Avis sur le dossier d'immunité fiscale « Institut royal d'accueil pour le handicap moteur » (IRAHM).

5.4. Avis d'initiative

- Avis sur la contribution de la Commission communautaire française au rapport de la Belgique sur la mise en œuvre de la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.
- Avis sur la redistribution au 1^{er} janvier 2012 des 5 places libérées au quota global des entreprises de travail adapté (ETA).

6. LES GROUPES DE TRAVAIL

- Le bureau
- Groupe de travail relatif à l'intégration professionnelle en milieu ordinaire
- Groupe de travail portant sur l'accessibilité des transports publics
- Groupe de travail Scavus
- Groupe de travail Kaligrav
- Groupe de travail relatif au vieillissement des personnes handicapées et à leur hébergement
- Groupe de travail relatif à l'évaluation des grilles d'évaluation
- Groupe de travail relatif à une politique transversale.
- Groupe de travail relatif à l'aide individuelle
- Groupe de travail transversal chargé d'étudier les possibilités d'un financement structurel pour l'accueil extra-scolaire d'enfants et de jeunes handicapés

- Groupe de travail relatif au rapport alternatif dans le cadre de la Convention des Nations
- Groupe de travail relatif au référentiel accessibilité

En 2011, deux nouveaux groupe de travail se sont créés et un groupe a été supprimé.

La Section peut créer des groupes de travail dont elle fixe la composition et la mission. Les membres, tant effectifs que suppléants, peuvent être membres d'un groupe de travail. Le Conseil consultatif peut également entendre, à titre d'expert invité, toute personne susceptible de l'aider dans ses travaux.

Durant l'année 2011, la Section a confié à plusieurs groupes de travail l'étude approfondie de problèmes spécifiques.

7. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES AUX SECTIONS

- présentation par Monsieur Tolfo du rapport alternatif sur la Convention des Nations Unies des droits des personnes handicapées.
- présentation par Madame Gabet du nouveau décret « Personnes âgées ».
- présentation du rapport d'activité de l'interface grande dépendance « Les Briques du Gamp » par Madame Johnen.
- présentation de la recherche sur le vieillissement des personnes handicapées par Ch. Bartholomé.

8. DIVERS

- Mise en place d'un nouveau groupe de travail relatif au rapport associatif concernant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.
- Présentation de l'ajustement 2011 et du budget initial 2012.

